

## La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

**Marcela Šubrtová**

---

Institute of World History, Faculty of Arts, Charles University, Prague  
 Nám. J. Palacha 2, 116 38 Prague, Czech Republic  
 Marcelina.s@seznam.cz

C'est en septembre 1882 que La Grande-Bretagne renonce à poursuivre un condominium politique franco-britannique en Égypte. Seul, Lord Lyons, un homme politique conservateur britannique, continue à soutenir cette entente, même après la bataille de Tall al-Kabir.<sup>1</sup> Par contre, les libéraux britanniques soutiennent tous l'idée d'une intervention britannique en Égypte sans participation de la France. Par exemple Henry George Elliot<sup>2</sup> affirme qu'il n'était pas possible d'éviter une confrontation entre la France et la Grande-Bretagne. Au cours de la crise égyptienne il a même déclaré qu'« *il préférerait voir les fez rouges des Turcs au pantalon rouge des Français,* » et c'est pourquoi il soutient l'idée de limiter l'influence française en Égypte.<sup>3</sup> Le plus grand défenseur d'une intervention forte est Edward Malet qui a noté dans ses mémoires que la coopération franco-britannique en Égypte était « *une tragédie pleine de fautes* ».<sup>4</sup>

C'est pour cette raison que lord Granville, profitant de la présence du général Wolseley en Égypte et du soutien des diplomates britanniques, prend

---

<sup>1</sup> Richard Bickerton Pemell Lyons, le premier comte Lyons (1817–1887), homme politique anglais, du juillet 1867 ambassadeur de la Grande-Bretagne en France où il a été remplacé en novembre 1887 par le comte Lytton.

<sup>2</sup> Henry George Elliot Murray Kynynmound (1817–1907), un homme politique libéral anglais et un diplomate qui occupait la fonction d'ambassadeur à Constantinople où il a représenté la Grande-Bretagne ensemble avec Lord Salisbury lors de la conférence. Ensuite, il a été déplacé à Vienne où il travaillait en tant qu'ambassadeur de la Grande-Bretagne entre 1877 et 1884.

<sup>3</sup> T. G. OTTE, *The Foreign Office Mind. The Making of British Foreign Policy, 1865–1914*, Cambridge 2012, pp. 139–142.

<sup>4</sup> Ibidem, p. 140.

la décision de mettre fin au « *condominium* » en Égypte en octobre 1882. Il le fait sans proposer à Paris une quelconque compensation formelle.<sup>5</sup> Le ministre britannique des Affaires étrangères mentionne dans sa lettre destinée à Gladstone le 2 octobre 1882 : « *Je suis d'accord avec vous qu'il faut éliminer le Contrôle conjoint. Je ne crois pas que les Français vont se battre pour le maintenir.* »<sup>6</sup> Avant la bataille décisive de Tall al-Kabir, Edward Malet a autorisé Charif Pacha à constituer un gouvernement égyptien. Juste après, les Anglais prennent le contrôle des chemins de fer égyptiens et de la formation de nouvelles forces de l'ordre destinées à remplacer la vieille armée du khédivé dissolue par le décret khédival du 20 décembre 1882.<sup>7</sup> En décembre 1882, Sir Evelyn Wood<sup>8</sup> arrive en Égypte pour prendre la tête de l'armée en tant que *sirdar*,<sup>9</sup> avec pour tâche de réorganiser l'armée égyptienne sous surveillance britannique. En janvier 1883, Valentine Baker<sup>10</sup> est nommé commandant de la gendarmerie égyptienne.

Le Président du Conseil français, Charles Duclerc exprime son désaccord sur le non-renouvellement du contrôle conjoint. Il se réfère à l'affirmation selon laquelle « *les Anglais eux-mêmes avaient déclaré, au début de leur expédition, que leur intervention n'avait d'autre objet que de rétablir d'ordre dans les États du khédivé. Cela les oblige de [sic] rétablir toutes les institutions que la rébellion égyptienne visait à détruire et surtout les institutions possédant le*

<sup>5</sup> Ibidem, p. 142.

<sup>6</sup> Granville à Gladstone, Walmer Castle, Deal, le 2 octobre 1882. E. FITZMAURICE, *The Life of Lord Granville*, 1815–1891, Vol. 2, London 1905, pp. 305–306.

<sup>7</sup> M. LANVER, *The British in Egypt 1822–1922*, London 2012, p. 10; A. COLVIN, *The Making of Modern Egypt*, London 1906, p. 38.

<sup>8</sup> Henry Evelyn Wood (1838–1919), le feld-maréchal anglais qui servait en Inde au cours des Révoltes des Cipayes et qui a participé aussi à la campagne contre les mahdistes. En Égypte il aidait à étouffer la révolte d'Urabi Pacha et puis, en 1882–1885, il était au service du commandant en chef de l'armée égyptienne.

<sup>9</sup> Sirdar, à l'origine du persan sardar, le nom pour le commandant en chef anglais de l'armée égyptienne. Le sirdar siégeait dans le grand bâtiment nommé Sirdarie en quartier de Zamalek où le service de renseignements anglais résidait aussi.

<sup>10</sup> Valentine Baker (1827–1887) était un soldat anglais, connu aussi comme Baker Pacha. A partir de 1882 il était chef de la gendarmerie égyptienne.

*caractère international* ». <sup>11</sup> Lord Granville répond que l'autorité du khédivé sortait renforcée juste grâce à l'intervention militaire refusée par Paris. Pour cette raison, il argumente donc que la France ne pouvait pas demander une remise de *statu quo ante*. <sup>12</sup> Duclerc répond que « *le contrôle dual est justement une condition pour la prospérité de l'Égypte* ». <sup>13</sup>

Au cours des trois derniers mois de 1882 s'engage une correspondance active entre Lord Granville et M. Duclerc. Une tentative française pour poursuivre les débats est coupée net au début de l'année 1883. Le 3 janvier 1883, Lord Granville adresse une circulaire aux puissances européennes sur la politique que souhaite suivre l'Angleterre en Égypte. Le ministre des Affaires étrangères anglais promet que la Grande-Bretagne « *quittera l'Égypte quand la situation dans le pays et l'organisation des pouvoirs pour renforcer l'autorité du Khédivé [sic] le permettront* ». <sup>14</sup> Le lendemain, Ch. Duclerc clôt ainsi les négociations : « *Le gouvernement de Sa Majesté britannique en juge autrement et nous met dans l'obligation de reprendre en Égypte notre liberté d'action. Quelque regret que nous en éprouvions nous acceptons la situation qui nous est faite [par le gouvernement britannique].* » <sup>15</sup>

Le consul français en Égypte, Gaston Raindre résume la situation le 8 janvier 1883 : « *J'observais avec un grand intérêt les nouvelles apportées en Égypte par les agences télégraphiques. Selon elles les négociations avec la Bretagne sont officiellement terminées...l'accord est impossible.* » <sup>16</sup> Le 11

<sup>11</sup> Duclerc à Tissot, Paris, le 13 décembre 1882. France, Ministère des Affaires Étrangères, Documents Diplomatiques, Affaires d'Égypte, 1882–1883 (dénommée ci-après DD, AE 1882–1883) Paris 1883, No. 117, p. 118.

<sup>12</sup> Granville à Lyons, FO, le 25 janvier 1883. C. 3447: Egypt: No. 20 (1882): Correspondence Respecting the Anglo-French Financial Control, London 1882, No. 65, p. 46.

<sup>13</sup> Duclerc à Tissot, Paris, le 4 janvier 1883, DD, AE 1882–1883, No. 120, pp. 131–134.

<sup>14</sup> Le circulaire de Lord Granville, FO, le 3 janvier 1883. C. 3447: Égypte: No. 20 (1882)... Appendice No. 2, p. 48.

<sup>15</sup> S. SAUL, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914. Intérêts Économiques et Implications Politiques. Histoire Économique et financière de la France*, Paris 1997, p. 557; Ch. FREYCINET, *La Question d'Égypte*, Paris 1905, p. 330.

<sup>16</sup> Raindre à Duclerc, Caire, le 8 janvier 1883. France, Ministère des Affaires Étrangères, Documents Diplomatiques Français, 1871–1914 (dénommée ci-après DDF), Série I, Tome IV, Paris 1932, No. 596, p. 577.

janvier 1883, le contrôleur anglais Auckland Colvin a donné sa démission au khédivé, ce qui met fin formellement au contrôle franco-britannique.<sup>17</sup> Le système existant est remplacé selon le projet britannique par la mise en place d'un seul consultant financier nommé sur la recommandation du gouvernement de Londres. Sir Auckland Colvin est désigné comme consultant le 6 février 1883, nommé par le khédivé.<sup>18</sup>

On peut donc affirmer que la politique de coopération franco-britannique en Égypte n'a plus existé à partir de la fin de l'année 1882. Ce fait a une grande importance du point de vue des relations internationales en Europe. Jusqu'à ce moment-là les deux puissances avaient des intérêts communs qui déterminaient leur politique contre la politique de l'Entente des Trois Empereurs. Cependant le bloc occidental des puissances s'est maintenant dissous et la politique de la coopération franco-britannique va être progressivement remplacée par une dure confrontation.<sup>19</sup> Consciente au moment de cette rupture qu'il lui faut trouver un nouveau partenaire, Londres considère que l'Allemagne pourrait devenir un nouvel allié de la Grande-Bretagne. Selon William L. Langer, le chancelier Bismarck savait bien qu'un conflit éventuel entre Paris et Londres rendrait la Grande-Bretagne plus dépendante de la bonne volonté de l'Allemagne, ce qui isolerait la France.<sup>20</sup> Le 13 janvier 1883, le khédivé donne son accord à la formation de la commission internationale. Sa tâche est d'abord de vérifier les droits des sinistrés à la suite des émeutes alexandrines. À partir du septembre 1882, les discussions se déroulent à la diligence du gouvernement britannique regardant les indemnités compensatrices et aussi les négociations sur la forme du décret khédivial qui a donné naissance à la commission.<sup>21</sup> Elle est composée d'un

<sup>17</sup> M. FAHMY, *La Question d'Égypte*, Genève 1917, p. 23.

<sup>18</sup> Raindre à Armand Fallières, Caire, le 6 février 1883. DDF, Série I, Tome IV, No. 608, p. 587.

<sup>19</sup> W. L. LANGER, *Alliances and Alignments, 1871–1890*, New York 1931, p. 282.

<sup>20</sup> Ibidem, p. 283.

<sup>21</sup> Raindre à Duclerc, Caire, le 13 janvier 1883. France, Ministère des Affaires Étrangères, Documents Diplomatiques, Institution d'une Commission Mixte pour l'Examen des Réclamations Résultant des Derniers Evénements d'Égypte, 1882–1883, Paris 1883, No. 51, p. 90.

président et d'un vice-président, nommés par le gouvernement égyptien. Il y a par ailleurs 8 représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Russie, des États-Unis et de la Grèce. Le dernier membre de la commission est nommé sur la base d'une décision collective des gouvernements de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des Pays-Bas, du Portugal, de la Suède et de la Norvège. En cas où le dernier membre n'est pas nommé à la date de la première session, le délégué spécial le remplacerait, choisi dans les rangs des États non-impliqués.<sup>22</sup> La France délègue Alfred Kleczkowski en tant que son représentant ; il part pour Alexandrie le 25 janvier 1883.<sup>23</sup> Le chemin vers un consensus lors des négociations de la commission paraît long et compliqué.<sup>24</sup>

Même si lord Lyons est le seul qui soutient encore l'idée d'une coopération franco-britannique, il est démontré que ses hypothèses concernant les effets d'une action britannique unilatérale en Égypte étaient bonnes. Les relations avec la Grande-Bretagne s'aggravent avec rapidité, Paris se sent encore plus humilié qu'après sa défaite à l'issue de la guerre franco-prussienne en 1870.<sup>25</sup> Dans un premier temps, la France déclare être satisfaite de la promesse de la Grande-Bretagne selon laquelle l'occupation de l'Égypte ne serait qu'une solution provisoire. Après l'annulation du contrôle conjoint franco-britannique en janvier, le gouvernement de Duclerc doit « avaler la pilule amère ».<sup>26</sup>

En ce qui concerne la situation de politique intérieure en France à la fin de 1882, le chef incontesté des républicains, Léon Gambetta, disparaît brutalement à l'âge de 44 ans, suivi par le général Chanzy qui avait été ambassadeur en

<sup>22</sup> Ibidem, Annexe II, pp. 91–93.

<sup>23</sup> Duclerc à Raindre, Paris, le 17 janvier 1883. Ibidem, No. 53, p. 94.

<sup>24</sup> J. L. RAGATZ, *The Question of Egypt in Anglo-French Relations, 1875–1904*, Edinburgh 1922, p. 120.

<sup>25</sup> OTTE, p. 143.

<sup>26</sup> P. J. V. ROLO, *Entente Cordiale. The Origins and Negotiations of the Anglo-French Agreements of 8 April 1904*, London 1969, p. 43.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

Russie. Ainsi au cours d'une courte période, la troisième République français perd donc deux hommes habiles perçus comme des autorités indiscutables. Gambetta était la seule personnalité du groupe républicain qui soit populaire et capable d'entraîner la France derrière sa volonté politique. Le Général Chanzy était par contre perçu comme un homme de grande renommée militaire, doté d'une influence capable de tenir l'armée unifiée et prête à intervenir en cas de nécessité.<sup>27</sup> S'il est vrai que le président Jules Grévy restait à la tête de l'État jusqu'en 1887, son énergie et son influence allaient décroissant avec le temps. À cause des gouvernements instables, d'une Chambre des députés discréditée et de la mauvaise situation financière et commerciale, un mécontentement général prédominait parmi les citoyens français. La politique coloniale n'avait pas réussi à écarter la méfiance contre le gouvernement. Le sentiment de rancune augmentait parmi les citoyens contre la Grande-Bretagne, surtout par rapport à la question égyptienne. Tous les pas faits par le gouvernement et toutes les déclarations publiées contribuaient à faire monter la tension et à accroître l'irritation des citoyens français. Les hommes d'État français qui déclarent que la Grande-Bretagne, en supprimant le contrôle conjoint, a lésé les créanciers français et relégué le remboursement des dettes égyptiennes au second plan trouvent le soutien de l'opinion française.<sup>28</sup> Le 29 janvier 1883, Armand Fallières<sup>29</sup> devient chef du gouvernement par intérim, à la fois ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Le 17 février 1883, son gouvernement est remplacé par celui de Jules Ferry qui exerce le pouvoir jusqu'au 30 mars 1885.

L'occupation britannique provoque aussi une vague de critiques dans toute l'Europe. C'est pour cette raison que Gladstone s'efforce de calmer la situation et assure les grandes puissances que l'occupation ne sera qu'une

---

<sup>27</sup> L. NEWTON, *Lord Lyons. A Record of British Diplomacy*, Vol. 2, London 1913, pp. 305–306.

<sup>28</sup> *Ibidem*, pp. 306–307.

<sup>29</sup> Clément Armand Fallières (1841–1931), un homme d'État français qui occupait un post du premier ministre, du ministre des Affaires étrangères, du ministre de l'intérieur et du ministre de la marine dans le gouvernement par intérim depuis le 29 janvier jusqu'au 21 février 1883. Entre 1906 et 1913 il était président de la France.

mesure provisoire. Londres répète encore qu'elle se retirera d'Égypte après le rétablissement de l'ordre dans le pays et le renforcement du pouvoir du khédivé. Jusqu'à l'année 1922 les Anglais feront à peu près 66 déclarations similaires.<sup>30</sup> Cependant l'évacuation est conditionnée par la restauration de l'autorité de khédivé, la solvabilité financière égyptienne, la réorganisation de l'administration publique égyptienne, la modification de statut des résidents étrangers en Égypte, mais aussi par la possibilité de passer librement par le Canal de Suez.<sup>31</sup> La réorganisation de l'administration publique égyptienne a été confiée à un diplomate libéral britannique, Lord Dufferin,<sup>32</sup> qui part en Égypte en novembre 1882 afin d'élaborer son rapport au tournant des années 1882–1883.<sup>33</sup>

Suite à son projet du 6 février 1883, l'arrangement politique égyptien est résolu, l'Égypte restant partie de l'Empire ottoman.<sup>34</sup> Le Sultan de Constantinople obtient un tribut annuel et le khédivé assume *de iure* le pouvoir exécutif. Néanmoins, le maître réel du pays demeure le consul général britannique, soumis directement au Foreign Office londonien.<sup>35</sup> Le nouvel arrangement ne trouble pas l'existence des Capitulations ou des

<sup>30</sup> LANGER, p. 281.

<sup>31</sup> I. KARSH I. – E. KARSH, *Empires of the Sand. The Struggle for Mastery in the Middle East, 1789–1923*, Cambridge 1999, p. 66.

<sup>32</sup> Frederick Hamilton-Temple-Blackwood, le premier marquis Dufferin et Ava (1826–1902), un diplomate anglais avec des racines irlandaises, en 1872–1878 il travaillait en tant que gouverneur général du Canada, puis à partir de 1879 il était ambassadeur en Russie. Ensuite, en 1881, il a été déplacé à Constantinople où il était ambassadeur en 1881–1884. En 1884 il a remplacé Lord Rippon en fiction du vice-roi en Inde et y restait pour une période de 1884 à 1888. Puis il travaillait aussi en tant qu'ambassadeur anglais à Rome (1888–1892) et Paris (1892–1896).

<sup>33</sup> COLVIN, p. 26.

<sup>34</sup> La France a appris sur les résultats de rapport de Duferin à la fin du mois de mars par l'intermédiaire du message d'Ambassadeur français à Londres Charles Tissot qui a informé Paris de la publication de deux nouveaux livres Blue Books. Charles Tissot à Challemel-Lacour, Londres, le 21 mars 1883. DDF, Série I, Tome V, Paris 1933, No. 14, pp. 12–13.

<sup>35</sup> P. MANSFIELD, *The British in Egypt*, London 1971, pp. 56–57; E. GOMBÁR, *Moderní dějiny islámských zemí*, Praha 1999, pp. 327–328; R. ROBINSON – J. GALLAGHER – A. DENNY, *Africa and the Victorians. The Climax of Imperialism in the Dark Continent*, New York 1961, p. 128.



Cours mixtes de justice.<sup>36</sup> Dans son rapport, lord Dufferin affirme que la réorganisation de l'Égypte devra être contrôlée par les agents coloniaux britanniques. Le premier pas à faire en Égypte serait d'étendre les institutions représentatives.<sup>37</sup>

En Égypte, un groupe de pachas favorables à Londres devait peu à peu gagner des pouvoirs.<sup>38</sup> Dufferin écrit par rapport à cette situation : « *Le fait simple qu'on a donné à un pays les institutions représentatives est une preuve qu'on n'est pas intéressé.* »<sup>39</sup> Il mentionne en même temps que « *la vallée du Nil ne peut pas être gérée par Londres avec succès* ». <sup>40</sup> Evelyn Baring se prononce dans le même sens. Selon lui le gouvernement britannique doit choisir entre deux versions de comportement en Égypte – une politique de réformes ou l'évacuation rapide.<sup>41</sup>

Lord Dufferin propose aussi d'établir des institutions gouvernementales qui ne doivent pas avoir de compétences trop étendues. C'est pourquoi deux organismes représentatifs, le Conseil législatif et l'Assemblée nationale, sont établis par la Loi Organique du 1<sup>er</sup> janvier 1883. Aucune de ces institutions n'a pas l'initiative législative ; il ne leur est donc possible que d'évaluer les propositions du gouvernement.<sup>42</sup> Lord Dufferin quitte Égypte au début de

<sup>36</sup> M. W. DALY, *The British Occupation, 1882–1922*, in: M. W. DALY (Ed.), *The Cambridge History of Egypt. Modern Egypt, from 1517 to the End of the Twentieth Century*, Vol. 2, Cambridge 1998, s. 240.

<sup>37</sup> J. VALKOUN, *The British Foreign Policy and Egypt in 1880s*, in: *Öt kontinens: Az Új- és Jelenkori Egyetemes Történeti Tanszék közleményei*, No. 1, 2011, Budapest 2012, p. 112. Ensuite comp. J. VALKOUN, *Britská zahraniční politika a Egypt v 80. letech 19. století*, in: *Acta Fakulty filozofické Západočeské Univerzity v Plzni*, No. 2, 2010, pp. 103–121; COLVIN, pp. 19–37; E. DICEY, *Story of the Khedivate*, London 1902, pp. 325–335; E. W. P. NEWMAN, *Great Britain in Egypt*, London 1928, p. 124, pp. 283–289.

<sup>38</sup> ROBINSON – GALLAGHER – DENNY, p. 128.

<sup>39</sup> SAUL, p. 561.

<sup>40</sup> ROBINSON – GALLAGHER – DENNY, p. 128.

<sup>41</sup> E. BARING, *Modern Egypt*, Vol. 1, London 1908, p. 333; J. VALKOUN, *Egypt pod britským patronátem 1882–1889. Příspěvek k dějinám britského impéria v 19. století*, mémoire inédit, FF UK, Praha 2008, p. 38.

<sup>42</sup> A. L. AL-SAYYID MARSOT, *A History of Egypt. From the Arab Conquest to the Present*, Cambridge 2007, pp. 88–89.



1883, mais juste avant son départ, va voir le consul français Raindre afin de le remercier pour son « *comportement sincère et loyal* ». Pendant sa visite le représentant britannique s'exprime avec tellement de compliments que son collègue français les considère comme ironiques.<sup>43</sup>

En février 1883 à Paris, le gouvernement de Jules Ferry est au pouvoir et Challemel-Lacour est devenu ministre des Affaires étrangères. L'ambassadeur anglais à Paris, Lord Lyons informe Lord Granville dans une lettre du février 1883 sur la situation en France : « *Tout y va de mal en pis, après la mort de Gambetta il n'y apparaît aucune personne forte qui occuperait sa place. L'armée est mécontente et les médias français écrivent de nous [la Grande Bretagne] des articles haineux par rapport à notre activité en Égypte. Afin qu'on puisse empêcher la montée d'une haine ouverte, on devrait éviter tout changement en ce moment dans la Loi de Liquidation ou la question des dettes Daira et Domaines.* »<sup>44</sup> La politique étrangère française est influencée par Jules Ferry qui pense que l'expansion coloniale d'outre-mer mènera au rétablissement du prestige international de la France. Ferry croit qu'il réussira à gagner pour la France des avantages utiles qui pourraient être utilisés avec force lors de négociations avec la Grande-Bretagne.<sup>45</sup>

Au printemps 1883 des émeutes éclatent à Paris au cours desquelles une anarchiste Louise Michel est arrêtée. Dans le contexte de ces événements, le ministre des Affaires étrangères Challemel-Lacour adopte une attitude radicale à l'égard de la Grande-Bretagne. Puis il s'est efforcé de détourner l'attention du problème égyptien par un engagement en Indochine qui n'est pas d'emblée une réussite. Par conséquent, en automne 1883, il est révoqué et remplacé par Ferry lui-même dans la fonction du ministre des Affaires étrangères. Dans l'intervalle l'Égypte a été frappée par une épidémie du choléra qui se propage

<sup>43</sup> Raindre à Challemel-Lacour, Caire, 1 mai 1883. DDF, Série I, Tome V, Paris 1933, No. 26, p. 26.

<sup>44</sup> Lyons à Granville, Paris, le 2 octobre 1883. NEWTON, pp. 309–310.

<sup>45</sup> ROLO, p. 45.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

de Damiette en Basse-Égypte dans le pays entier en faisant 100 000 victimes.<sup>46</sup> Le groupe le plus touché sont les enfants de moins de 10 ans et les hommes de 30 à 40 ans, ce qui paralyse considérablement l'économie égyptienne.<sup>47</sup>

Charif Pacha a déjà demandé en août 1883 au gouvernement britannique de réduire le nombre des soldats de l'armée d'occupation en Égypte à 2000 hommes. Quand Evelyn Baring arrive en Égypte le 11 septembre 1883 pour remplacer l'impopulaire Edward Malet<sup>48</sup> dans la fonction d'agent britannique et de consul général, une décision de diminuer l'armée d'occupation à 3000 hommes est prise. Ils sont transférés – pour les raisons stratégiques – du Caire en Alexandrie.<sup>49</sup> Auckland Colvin est remplacé dans sa fonction de conseiller financier par Edgar Vincent.<sup>50</sup> En automne 1883, l'ordre a été rétabli en Égypte et de nouvelles réformes ont été mises en œuvre qui doivent faire de l'Égypte un État moderne. Tout indique alors que l'idée d'un départ britannique de l'Égypte est réalisable.

En 1881 au Soudan, qui constitue « *une clé aux portes de l'Égypte* », se produit un soulèvement du mouvement religieux des partisans de Muhammad Ahmad ibn Abdallah.<sup>51</sup> L'homme d'État égyptien Rijad Pacha se rend compte de l'importance du Soudan et a affirmé que « *Nil est la*

<sup>46</sup> COLVIN, p. 41.

<sup>47</sup> Palfrey Burrell à Lord Granville, Alexandrie, le 1 septembre 1883. C. 3788: Commercial No. 39 (1883), Further Correspondence Respecting the Cholera Epidemic in Egypt, London 1883, Inclosure I in No. 30, p. 57.

<sup>48</sup> Malet a été nommé Ambassadeur à Bruxelles et puis en 1884, après la mort d'Odo Russel, il a assumé la fonction d'Ambassadeur de la Grande-Bretagne à Berlin.

<sup>49</sup> MANSFIELD, p. 59; RAGATZ, p. 121.

<sup>50</sup> Edgar Vincent, le premier vicomte d'Abernon (1857–1941) était un homme politique anglais, diplomate et écrivain. En 1883–1889, il faisait fonction de conseiller britannique de finances en Égypte. Après le départ de son pays il faisait fonction de directeur général de la Banque impériale ottomane (1889–1897). Après la Première Guerre mondiale il était ambassadeur en Allemagne (1920–1925) Comp. J. MARLOWE, *Anglo-Egyptian Relations 1800–1956*, Vol. 2, London 1965, p. 170; J. C. A. GAVILLOT, *L'Angleterre épuise l'Égypte. L'Angleterre ruine l'Égypte. Les Finances égyptiennes sous l'occupation anglaise*, Paris 1895, p. 36.

<sup>51</sup> P. KŘIVSKÝ – A. SKŘIVAN, *Století odchází, světla a stíny „belle époque“*, Praha 2004, p. 226.

*vie de l'Égypte et le Nil – c'est le Soudan* ». <sup>52</sup> En janvier 1883, le colonel Hicks est nommé chef des forces armées au Soudan. En septembre de la même année, il part avec un groupe de 10 000 soldats (la plupart d'entre eux étaient des anciens des de la bataille de Tall al-Kabir) à Kordofan, centre des insurgés, avec pour objectif de trouver et d'éliminer les forces des Mahdistes. Après l'arrivée des nouvelles au Caire le 22 novembre 1883 décrivant la défaite de l'armée égyptienne à Al-Obeid à Soudan, le nouveau consul général britannique Baring est obligé d'annuler ses projets de réduction du nombre des soldats de l'armée d'occupation ainsi que son transfert à Alexandrie. Evelyn Baring est inquiet de la possibilité selon laquelle la population agricole de Haute et Basse-Égypte pourrait se joindre aux émeutes du Soudan et aux révoltés du Mahdi. Il semble que la sécurité de l'Égypte est vraiment mise en danger. <sup>53</sup>

En ce qui concerne l'opinion en France sur les activités britanniques en Égypte à cette période, les Français croient que les Anglais s'intéressent plus à mettre en vigueur leurs propres réformes et la transformation de la province égyptienne en région sous la tutelle de la monarchie britannique plutôt qu'à rétablir l'autorité du khédivé. À partir du début de l'occupation en 1882, c'est le sentiment d'une attitude équivoque anglaise que la diplomatie française retient. Selon Saul, les archives françaises ne disposent pas de documents concernant cette époque ce qui témoigne de l'embarras du Quai d'Orsay et de la difficulté qu'il éprouve à définir la politique en Égypte. Pendant plusieurs années la France reste inactive sur le plan politique en Égypte. Déjà en décembre on apprend que « *Quant au contrôle, agent français de cette période en Égypte Léon Brédif ne quittait pas sa maison et ne rendait visite à personne Gabriel Charmes, journaliste français, a écrit de lui qu'il est „moralement et politiquement mort et n'existe pas en principe* ». <sup>54</sup>

<sup>52</sup> G. N. SANDERSON, *England, Europe and Upper Nile 1882–1899. A Study in the Partition of Africa*, Edinburgh 1965, p. 18.

<sup>53</sup> VALKOUN, *Egypt pod britským*, p. 41.

<sup>54</sup> Gabriel Charmes à Joseph Reinach, Caire, le 8 décembre 1882. SAUL, p. 565.

## Marcela Šubrtová

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

Le 6 février 1883 la commission internationale<sup>55</sup> tient séance pour résoudre les indemnités pour tous ceux touchés par les événements en rapport avec la révolte d'Urabi. Par rapport au fait qu'une partie du budget déterminée au fonctionnement administratif de l'état est en déficit et que la Loi de Liquidation ne permet pas d'utiliser les ressources de la deuxième partie du budget (qui même présentait un surplus modeste), il faut négocier un prêt. Il s'agissait pas du prêt soi même parce que dans ce cas le taux d'intérêt serait très élevé. On a publié donc les obligations d'État avec du paiement ajourné, les revenus ont pu être payés après le paiement des revenus des obligations qui servaient à payer la dette extérieure du pays.<sup>56</sup> Avant la modification de la Loi de Liquidation, le gouvernement égyptien profite de la possibilité d'emprunter jusqu'à 2 000 000 livres égyptiennes (51 840 000 francs). En mai 1883, il s'est assuré du prêt de 300 000 livres égyptiennes (7 776 000 francs) auprès de la Banque générale d'Égypte et du Crédit Lyonnais. Le taux d'intérêt est de 9 %. Un projet du consultant sir Edgar Vincent suit. Il propose de diminuer l'amortissement, le prêt de 8 500 000 livres sterling (212 500 000 francs) et de faire baisser les indemnités pour les habitants d'Alexandrie de 20 %. Toute augmentation des dettes égyptiennes signifie une modification de la Loi de Liquidation et une réunion de la conférence internationale.<sup>57</sup>

La question du Canal de Suez mène à un autre problème. Depuis le débarquement du général Wolseley, qui a utilisé le territoire en tant que plateforme des autres activités militaires britanniques, l'attention des puissances se porte vers une neutralisation éventuelle du canal.<sup>58</sup> À la fin de 1882 et au cours de l'année 1883 la Grande-Bretagne s'efforce de gagner la majorité dans l'administration de la Société du canal de Suez et de demander aussi la baisse des frais, l'expansion du canal existant et la construction d'un nouveau

---

<sup>55</sup> International Commission for Compensation of the Sufferers.

<sup>56</sup> SAUL, p. 574.

<sup>57</sup> Ibidem.

<sup>58</sup> VALKOUN, *Egypt pod britským*, p. 52.

canal construit parallèlement à côté du canal existant.<sup>59</sup> D'avril jusqu'au juin 1883 les négociations entre le gouvernement britannique et Ferdinand et Charles-Aimé Lesseps ont lieu en présence du médiateur Charles Rivers Wilson.<sup>60</sup>

Celui-ci a assuré Charles Tissot que les négociations seraient un succès parce que si les Lesseps refusaient les propositions du gouvernement britannique, « *Londres, sous tension de l'opinion publique, serait forcée de construire un nouveau canal qui connecterait la Méditerranée et la mer Rouge et ce canal serait une telle concurrence pour la Société du canal de Suez que les Lesseps regretteraient de ne pas accepter les conditions du gouvernement britannique en 1883* ». <sup>61</sup> Charles Tissot a constaté qu'on peut supposer selon les informations disponibles que le gouvernement de Sa Majesté fera tout pour trouver un chemin en Inde ce qui était en fait, selon la diplomatie française, le but principal du débarquement des forces militaires britanniques en Égypte.<sup>62</sup> Il est vrai que la non-occupation de Suez rallongeait le voyage en Inde de plus de 3 semaines et mettait en même temps en danger les intérêts commerciaux britanniques, mais cela ne constituait pas pour autant une raison d'occuper le pays.<sup>63</sup>

Même si le gouvernement français n'était pas directement engagé dans les négociations, les journaux à Paris écrivaient que la perte du Canal de Suez serait une humiliation politique pour la France.<sup>64</sup> Le 10 juillet 1883, un accord provisoire est signé selon lequel la Société du canal de Suez s'engage à créer un deuxième canal d'ici l'année 1888 et aussi de diminuer les frais d'utilisation du canal déjà existant. Les actionnaires britanniques devaient ainsi gagner plus d'influence dans la Société qu'ils avaient jusqu'alors. Le gouvernement

<sup>59</sup> Tissot à Challemeil-Lacoure, Londres, le 29 mai 1883. DDF, Série I, Tome V, No. 43, p. 50.

<sup>60</sup> Charles-Joseph Tissot (1828–1884), un diplomate français et archéologue qui a exploré l'Afrique du Nord, surtout la Tunisie. Il travaillait en tant qu'ambassadeur à Constantinople et à Londres.

<sup>61</sup> Tissot à Challemeil-Lacour, Londres, le 29 mai 1883. DDF, Série I, Tome V, No. 43, p. 50.

<sup>62</sup> Ibidem.

<sup>63</sup> J. S. GALBRAITH – A. L. AL-SAYYID MARSOT, *The British Occupation of Egypt, Another View*, in: International Journal of Middle-East Studies, Vol. 9, No. 4, 1978, p. 472.

<sup>64</sup> SAUL, p. 243.

## Marcela Šubrtová

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

britannique promet d'offrir à la Société un prêt de 8 000 000 livres sterlings (200 000 000 francs) avec un intérêt de 3,25 %, destiné à servir lors de la construction du nouveau canal.<sup>65</sup>

Par rapport à cet accord provisoire la concession originale accordée à la Société du canal de Suez pour une période de 99 ans en 1869 a été changée. Ces 99 ans devraient maintenant être comptés jusqu'à la fin de la construction du deuxième canal et à partir de ce moment-là Société devrait payer au gouvernement égyptien 1 % du revenu total net. La chambre basse du parlement britannique refuse ce projet et les négociations recommencent donc. Le 30 novembre 1883, les deux parties trouvent un autre accord. La Société du canal de Suez devait soit construire un nouveau canal, soit élargir le canal existant. C'était la commission spéciale des experts qui devrait prendre la décision. Sept nouveaux membres britanniques du Conseil d'Administration ont été nommés et participent au Conseil pour la première fois le 2 septembre 1884 à Paris. Le nombre des employés britanniques a augmenté et les frais de douanes ont été diminués. En même temps, on a ouvert une nouvelle filiale de la Société du canal de Suez à Londres le 29 août 1884 pour faciliter le paiement des droits du péage aux commerçants britanniques. Au début de 1884, les Britanniques ont ainsi réussi à gagner plus d'influence dans la Société du canal de Suez et à s'assurer plus de contrôle. Cependant, la question de la neutralisation du canal reste toujours irrésolue.<sup>66</sup>

Entre-temps, le gouvernement égyptien devait de nouveau prêter avec une forte attention à la révolte du Mahdi au Soudan où Slatin Pacha avait été défait par les mahdistes en capitulant à Darfour en décembre 1883, peu après la défaite du colonel Hicks. Le 28 avril 1884, tombait ensuite la province de Bahr al-Ghazal administrée par le représentant anglais Frank Lupton.<sup>67</sup> Le gouvernement anglais n'avait pas de position unie quant à la question des pas

---

<sup>65</sup> RAGATZ, p. 122; SAUL, p. 246.

<sup>66</sup> RAGATZ, p. 122; SAUL, p. 252.

<sup>67</sup> F. NICOLL, *The Mahdi of the Sudan and the Death of General Gordon*, London 2005, p. 204; VALKOUN, *Egypt pod britským*, p. 108.

suivants à faire au Soudan, tandis que le ministre de la Guerre lord Hartington soutenait l'idée d'un soutien de l'Égypte afin de pouvoir conserver Khartoum et la partie du Soudan située à l'Est du Nil Blanc. Hartington insistait sur le fait de conserver les ports de la mer Rouge qui rendraient possible la défense de la route vers l'Inde.<sup>68</sup> Le gouvernement britannique ne voulait pas se mêler de la situation et prônait un abandon du Soudan. Charif Pacha, le premier ministre égyptien, n'était pas d'accord et avait donné sa démission en protestant contre la décision. Il avait été remplacé par un Arménien Nubar Pacha.<sup>69</sup> En janvier 1884, le général Charles Gordon est alors envoyé dans le pays afin de surveiller, en tant que gouverneur général du Soudan, l'évacuation de Khartoum et la défense des frontières égyptiennes.<sup>70</sup>

En janvier 1884, Lord Lyons a informé Granville que l'opinion publique en France est considérablement hostile à la Grande-Bretagne par rapport aux événements du Soudan. Il est très probable que – au cas où d'autres massacres d'Européens se produiraient dans la région – des émeutes antibritanniques auraient lieu à Paris, encore beaucoup plus fortes que la critique actuelle de Londres. Lyons avertit Granville de l'initiative de Camille Barrère, le consul général français en Égypte. Barrère avait pour mission de s'efforcer de former une alliance avec les Égyptiens au détriment de la Grande-Bretagne. Il répandait l'opinion que tous les problèmes de l'Égypte étaient causés par la Grande-Bretagne et il voulait persuader les Égyptiens d'adresser des demandes d'aide aux Français.<sup>71</sup>

En ce qui concerne la situation financière en Égypte, en automne 1883 le pays se trouvait presque au bord de la faillite.<sup>72</sup> Au cours de ces 4 premières années, le consul général britannique était donc forcé de prêter attention à la situation financière du pays. La situation s'était aggravée encore plus surtout à cause des dépenses directes et indirectes liées à la rébellion d'Urabi qui

<sup>68</sup> ROLO, p. 46.

<sup>69</sup> COLVIN, p. 50.

<sup>70</sup> Ibidem.

<sup>71</sup> Lyons à Granville, Paris, le 19 janvier 1884. NEWTON, p. 322.

<sup>72</sup> Granville à Lyons, Foreign Office, le 19 janvier 1884. DD, AE 1884, Paris 1884, No. 1, p. 5.



## Marcela Šubrtová

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

avait touché sérieusement les caisses de l'État. C'était aussi l'augmentation de nombre des soldats de l'armée (Ahmad Urabi était encore ministre de la Guerre) qui demandait aussi beaucoup d'argent. La défaite de la rébellion était suivie par la reconstruction coûteuse d'Alexandrie et le paiement des indemnités dont le montant chiffré à 4 500 000 livres sterling.<sup>73</sup> Ces événements avaient vidé les caisses égyptiennes. L'épidémie du choléra en été 1883 qui avait suivi avait encore aggravé la situation. Beaucoup de ressources financières avaient en outre été dépensées aussi après le début de la rébellion du Mahdi.<sup>74</sup>

Les frais de séjour des troupes d'occupation n'étaient pas non plus négligeables.<sup>75</sup> La récession industrielle tout ensemble avec les faits mentionnés compliquait pour l'Égypte la réalisation de ses obligations financières internationales, surtout celles déterminées par la Loi de Liquidation de l'année 1880.<sup>76</sup> Le montant des revenus d'État réservés aux dépenses administratives était arrivé jusqu'à 1 600 000 livres sterling en 1883. Par contre, le compte réservé au remboursement de la dette d'état présentait un excédent considérable. Celui-ci était employé à payer les revenus des obligations. Il n'y avait pas assez d'argent pour les dépenses administratives de l'État et il fallait donc les emprunter à des taux d'intérêt très élevés.<sup>77</sup> Le Ministre des Finances égyptien s'efforçait d'employer le surplus d'argent sur un compte pour payer les engagements sur un autre, mais tout changement dans la Loi de Liquidation devait être approuvé par les 6 puissances européennes qui avaient garanti cet arrangement financier.<sup>78</sup> Lord Granville se rendait compte du fait que le pays se dirigeait vers la faillite financière de nouveau et le 19 avril 1884 il proposa donc aux puissances d'organiser une conférence internationale afin de résoudre ce problème.<sup>79</sup>

<sup>73</sup> MARLOWE, p. 160.

<sup>74</sup> MARLOWE, p. 135; DALY, p. 240; RAGATZ, p. 125.

<sup>75</sup> Granville à Lyons, Foreign Office, le 19 avril 1884. DD, AE 1884, No. 1, p. 5.

<sup>76</sup> VALKOUN, *Egypt pod britským patronátem 1882–1889*, p. 43.

<sup>77</sup> RAGATZ, p. 125.

<sup>78</sup> SAUL, p. 574.

<sup>79</sup> Granville à Lyons, FO, le 19 avril 1884. DD, AE 1884, No. 1, p. 5–6.

Avant la conférence, lord Granville initia avec le premier ministre français des négociations préliminaires. Granville proposa la neutralisation de l'Égypte et le retrait des troupes d'occupation militaires dans la perspective de 3 ans et demi. Jules Ferry, à charge de revanche, promit que la France n'occuperait pas l'Égypte après le départ de l'armée britannique.<sup>80</sup> Entre-temps, Jules Ferry avait envoyé une lettre privée destinée à l'ambassadeur français à Rome où il écrit que « *la politique étrangère de la France aurait été toujours la politique internationale en Égypte, car le plus grand danger pour le pays représente la possibilité de déclaration du protectorat britannique en Égypte. Le canal de Suez n'aurait pas à devenir un consortium franco-britannique de la même façon que la mer Rouge n'aurait pas à devenir un lac britannique. Nos intérêts en Indochine et à Madagascar ne sont pas compatibles avec les spéculations comme cela. La résistance contre les ambitions britanniques est donc la plus importante. C'est pourquoi on devrait chercher le soutien de l'Italie.* »<sup>81</sup>

La conférence eut lieu à Londres du 28 juin au 2 août 1884 en présence des ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche-Hongrie, de Russie et de l'Empire ottoman. Lord Granville fut désigné son président. Parmi les participants, on doit mentionner encore le chancelier du trésor lord Childers, puis les membres de la Commission de la dette publique (Liron d'Airolles pour la France), le marquis Ernest Gabriel de Blignières et le consul général en Égypte Camille Barrère.<sup>82</sup> La délégation d'Égypte était menée par le consul général britannique Evelyn Baring. Entre-temps à Paris, les créanciers manifestèrent contre les taux d'intérêt et contre les changements dans la Loi de Liquidation. Ils envoyèrent même un mémorandum au Quai d'Orsay où ils signalèrent le fait que l'Égypte disposait toujours des ressources financières suffisantes.<sup>83</sup>

<sup>80</sup> ROLO, p. 47.

<sup>81</sup> Jules Ferry à Albert Decrais, Paris, le 17 avril 1884. DDF, Série I, Tome V, No. 239, p. 256.

<sup>82</sup> Billot à Waddington, Paris, le 22 juin 1884. Ibidem, No. 317, p. 333.

<sup>83</sup> SAUL, p. 582.

## Marcela Šubrtová

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

La France était persuadée que la situation financière d'Égypte était réellement moins grave que la Grande-Bretagne la décrivait. Waddington a même écrit à Ferry le 27 juillet 1884 que Camille Barrère,<sup>84</sup> le consul général français en Égypte, soutenait l'opinion qu' « *il est possible de rendre la situation en Égypte plus difficile pour les Anglais au point qu'ils seront forcés à l'évacuation* ». <sup>85</sup> Les représentants allemands soutenaient la France selon les instructions données par le chancelier Bismarck.<sup>86</sup> La conférence se termina sans succès, parce que Paris avait refusé tout changement qui modifierait la situation financière en Égypte.<sup>87</sup> La Grande-Bretagne refusa d'ajourner les négociations et de poursuivre la conférence même si tous les ambassadeurs le désiraient. Waddington évalua la situation par ces mots : « *Au cours de la dernière phase de la conférence lord Granville a perdu sa tranquillité et prudence. La conférence est terminée.* »<sup>88</sup>

En ce qui concerne la question financière, Lord Northbrook proposa au gouvernement égyptien de transférer les ressources financières du compte de surplus au deuxième compte et de les utiliser pour couvrir toutes les dépenses administratives nécessaires du pays. Le gouvernement égyptien suivit son conseil le 18 septembre 1884, mais cependant sans succès. Les puissances européennes ne voulaient pas accepter que leur opinion ne soit pas suivie. La Commission de la dette publique égyptienne porta plainte contre le gouvernement égyptien le 20 octobre 1884 et le cas fut traité par les Cours de justice mixtes. La plainte ne fut pas suivie, le gouvernement égyptien, ou bien britannique, obligé de rendre le montant (250 000 livres égyptiennes – 6 480 000 francs) et de traiter l'affaire au niveau international.<sup>89</sup> Lord Northbrook recommanda dans son mémorandum l'arrêt des versements de

<sup>84</sup> Camille Barrère (1851–1940), diplomate français qui a vécu en Grande-Bretagne entre 1851–1870. Consul à Caïre, 1883–1885, et ministre plénipotentiaire à Stockholm 1885–1888.

<sup>85</sup> SAUL, p. 584.

<sup>86</sup> Jules Ferry à Waddington, Paris, le 27 juillet 1884, DDF, Série I, Tome V, No. 345, p. 354.

<sup>87</sup> ROLO, p. 47; RAGATZ, p. 125.

<sup>88</sup> Waddington à Ferry, Londres, le 2 août 1884. DDF, Série I, Tome V, No. 350, p. 357.

<sup>89</sup> LANGER, *Alliances and Alignments*, p. 304.

la dette non-garantie, puis l'installation d'imposition des étrangers (qui avaient jusque-là beaucoup d'avantages par rapport aux contrats de capitulation), la baisse de l'impôt territorial et en même temps le règlement du prêt de 9 000 000 livres sterling, qui devait être garanti par le gouvernement britannique. La Grande-Bretagne se divisa en deux parties – l'une soutenait le contrôle britannique de l'Égypte, tandis que l'autre était strictement contre cette idée.<sup>90</sup> Mais le 16 novembre 1884 le cabinet de Gladstone refusa les propositions de Northbrook.<sup>91</sup>

Les journaux parisiens accueillirent l'échec de la conférence londonienne avec satisfaction, les créanciers français poussèrent un soupir de soulagement. Par contre, le 18 août 1884, les émeutes de 8000 personnes éclatèrent à Alexandrie parce qu'ils attendaient le paiement de leurs indemnités. Ce fait, ajouté aux menaces britanniques de faillite financière de l'Égypte persuadèrent les puissance européennes, en premier la France, de reculer et d'accepter le consensus.<sup>92</sup> Le 8 janvier 1885 le gouvernement français publia un mémorandum décrivant la situation financière en Égypte comme la conséquence du rapport britannique de novembre 1884 dans lequel la Grande-Bretagne avait demandé de passer l'administration de Daira et Domains dans les mains du gouvernement égyptien.<sup>93</sup>

Toute l'opération devait se dérouler sous le contrôle de Londres. Sous le règne d'Ismail, ses domaines privés avaient été utilisés en tant qu'engagements du prêt (Daira), tout comme d'autres propriétés et immeubles (Domains) employés en 1878 en tant qu'engagements du prêt auprès de la banque Rothschild. Les Britanniques proposèrent alors une baisse des taux d'intérêts pour ces deux catégories. Comme Waddington l'avait évalué, Londres proposait en fait dans son mémorandum de ne pas déterminer une date fixe du départ des troupes d'occupation de l'Égypte.<sup>94</sup>

<sup>90</sup> ROBINSON – GALLAGHER – DENNY, p. 149.

<sup>91</sup> SAUL, p. 586.

<sup>92</sup> Ibidem, p. 585.

<sup>93</sup> SAUL, p. 590; NEWTON, p. 343.

<sup>94</sup> Annexe, Paris, 8 janvier 1884. DD, AE, Paris 1885, No. 1, Annexe 1, pp. 2–3.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

Ensuite les Britanniques proposaient la diminution des intérêts pour les crédits consentis jusque-là et demandaient aussi qu'en cas d'insuffisance des ressources financières sur l'un des comptes il soit possible d'utiliser les ressources du deuxième compte. Mais cela pouvait léser les créanciers. C'est pourquoi Paris ne pouvait supposer que les finances égyptiennes soient en tellement mauvais état qu'il ne soit pas possible de couvrir l'administration courante du pays. Les revenus égyptiens devaient être de 9 570 750 livres égyptiennes, tandis que les dépenses ne devaient pas atteindre de que 9 425 126 livres égyptiennes. Cela signifiait que le budget serait excédentaire de 145 625 livres égyptiennes.

Le 18 mars 1885, la Convention de Londres fut signée. Elle réglait le statut financier international de l'Égypte pour une période future de 20 ans.<sup>95</sup> Par conséquent, l'imposition des étrangers fut instaurée et les intérêts des crédits existants diminués pour la période suivante de 2 ans.<sup>96</sup>

L'Égypte obtint un prêt international de 9 000 000 livres sterling (225 000 000 francs) avec intérêt de 3,5 %. Sauf 105 000 000 francs destinés au paiement de l'indemnité, 60 000 000 francs étaient prévus pour le paiement de 7 crédits à court terme.<sup>97</sup> 1 000 000 livres égyptiennes étaient réservés pour le développement industriel du pays.<sup>98</sup> Grâce à la garantie du prêt international de la part des puissances, le gouvernement égyptien eût la possibilité de gagner de l'argent avec le taux d'intérêt baissé, avec lequel ils pouvaient prêter de l'argent juste dans un contexte économique stable. La Loi de Liquidation fut modifiée ; l'État obligé de gérer les budgets équilibrés. Le plafond pour les dépenses administratives de l'état augmenta jusqu'à 5 237 000 livres égyptiennes.<sup>99</sup>

---

<sup>95</sup> MANSFIELD, p. 98.

<sup>96</sup> RAGATZ, p. 128.

<sup>97</sup> Ibidem; SAUL, pp. 586–587; Waddington à Ferry, Londres, le 25 novembre 1884. DDF, Série I, Tome V, No. 465, p. 487.

<sup>98</sup> Ibidem.

<sup>99</sup> Ibidem.

D'abord toutes les créances devaient être payées et le service de la dette remboursé. Tous les revenus adjoints à la Caisse, plus élevés que les frais de versements annuels des intérêts et l'amortissement devaient être proportionnellement répartis entre la Commission de la dette publique et le gouvernement égyptien dans un rapport de 50 à 50.<sup>100</sup> La Commission de la dette publique était conservée en tant qu'institution, mais elle fut élargie de deux membres, allemand et russe.<sup>101</sup> Le contrôle financier de l'Égypte avait acquis de nouveau un caractère international de Convention de Londres.<sup>102</sup>

Paris imposa la clause qu'au cas où Evelyn Baring n'arriverait pas à atteindre en Égypte un budget équilibré, il serait remplacé par la commission internationale qui assumerait alors une responsabilité sur l'administration financière du pays.<sup>103</sup> De nouveau, à la fin de 1887, il semblait que « *le scénario noir* » allait être inévitable et que le budget allait être déficitaire de nouveau. Mais Baring réussit à éviter le contrôle international sur les finances égyptiennes grâce à une astuce comptable en distribuant leurs salaires aux employés d'État dans l'année fiscale au lieu du 31 décembre.<sup>104</sup> On accomplit l'équilibre du budget en 1888 en augmentant les impôts et en pratiquant des coupes drastiques dans plusieurs champs d'action de l'appareil d'État, dans les chemins de fer, l'enseignement et la santé publique.<sup>105</sup>

Entre-temps, les nouvelles de la chute de Khartoum et de la mort du général Charles Gordon sont arrivées à Londres. En conséquence, les opposants de Gladstone demandèrent le lancement de l'expédition de sauvetage de Garnet Wolseley conçue pour réduire en poussière les mahdistes et occuper de nouveau le Soudan. Le Premier ministre anglais approuva sous la contrainte

<sup>100</sup> OWEN, p. 220.

<sup>101</sup> ROLO, p. 48.

<sup>102</sup> LANGER, *Alliances and Alignments*, p. 306.

<sup>103</sup> MANSFIELD, p. 99; SANDERSON, *The Nile Basin and the Eastern Horn*, p. 620.

<sup>104</sup> MANSFIELD, p. 99; VALKOUN, *Egypt pod britským*, p. 46.

<sup>105</sup> GOMBÁR, p. 330.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

la poursuite de l'expédition au Soudan, tout en insistant néanmoins sur le principe d'une évacuation après la débâcle des mahdistes.<sup>106</sup> En juin 1885, Muhammad Ahmad al-Mahdi mourut à Omdurman et fut remplacé par le calife Abdullah. Un mois plus tard Dongola avait été évacuée et les forces britanniques définitivement parties du pays.<sup>107</sup>

En mars 1885, la situation politique de la France avait changé. La défaite française en Indochine avait accéléré la chute de Jules Ferry qui avait été remplacé par Freycinet le 1<sup>er</sup> avril 1885. Celui-ci fit donc office de Ministre des Affaires étrangères pour la troisième fois dans sa carrière. Même si, après le départ de Ferry, l'antagonisme franco-britannique était un peu retombé, Londres et Paris devaient se disputer autour de l'affaire du journal *Le Bosphore Égyptien*.

Ce périodique dirigé depuis son début en 1883 par le propriétaire français Borelli était publié par une imprimerie française au Caire et faisait fonction de défense des intérêts français en Égypte. Ce journal était spécialisé dans les articles provocateurs, orientés contre les Britanniques et contre les représentants du gouvernement égyptien. Le 5 avril 1885, un article en arabe y fut publié avec le contenu d'une proclamation – apocryphe du Mahdi.<sup>108</sup>

Le 8 avril 1885, l'imprimerie fut fermée et la publication de ce journal interdite. Les représentants du consulat français envoyés, le chancelier Taillet accompagné de 2 employés, furent expulsés par des forces de l'ordre égyptiennes. Le consul français, Saint-René Taillandier, formula une plainte chez Nubar Pacha.<sup>109</sup> L'éditeur Octave Borelli pouvait bénéficier des contrats de Capitulation existants qui lui assuraient, en tant que citoyen français, l'inviolabilité de sa propriété. Il déposa donc une plainte contre l'Égypte par

---

<sup>106</sup> ROLO, p. 49.

<sup>107</sup> VALKOUN, *Egypt pod britským*, p. 123.

<sup>108</sup> RAGATZ, p. 127; SAUL, p. 592.

<sup>109</sup> Saint-René Taillandier à Freycinet, Caire, le 8 avril 1885. France, Ministère des Affaires Étrangères, Documents Diplomatiques, Affaire du Journal *Le Bosphore Égyptien* (dénommée ci-après DD, AJBE), Paris 1885, No. 1, pp. 1–2.



l'intermédiaire des Cours de justice mixtes.<sup>110</sup> Freycinet s'efforça de distinguer l'affaire du périodique lui-même et l'acte de fermeture de l'imprimerie, dont le propriétaire était citoyen français. Pour cette raison, selon Paris, il s'agissait d'un acte illégal.<sup>111</sup>

Tandis que le Foreign Office soutenait le gouvernement égyptien, le ministre des Affaires étrangères français avait de la sympathie pour l'éditeur du Bosphore Égyptien. Le 9 avril 1885, Saint-René Taillandier envoya un télégramme à Freycinet selon lequel il était nécessaire d'obtenir satisfaction et réparation des insultes proférées contre les représentants du consulat français, le jour précédent.<sup>112</sup> Cet événement était donc devenu une question d'honneur. Quand l'affaire arriva devant la cour de justice, la France gagna et le journal obtint l'autorisation d'être publié de nouveau le 1<sup>er</sup> décembre 1885.<sup>113</sup> Le jeu était donc calmé pour Freycinet. L'homme politique français ne voulait plus entendre parler de « *la deuxième affaire du Bosphore* ». <sup>114</sup>

Un autre point névralgique pour les puissances était la question de la neutralisation du Canal de Suez. Le gouvernement français visait à rouvrir les discussions sur les affaires politiques associées au passage libre par le Canal de Suez. Les négociations eurent lieu à Paris du 30 mars jusqu'au 13 juin 1885 dans le bâtiment du Ministère des Affaires étrangères en présence des représentants de la France, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de la Russie, de l'Empire ottoman, de l'Espagne et des Pays-Bas.<sup>115</sup>

Les représentants de la France étaient le directeur de la section des affaires politiques Billot et le consul général français en Égypte Camille Barrère. Pour la Grande-Bretagne Julian Pauncefote, le Sous-secrétaire d'État Permanent de

<sup>110</sup> FITZMAURICE, p. 311.

<sup>111</sup> SAUL, p. 593.

<sup>112</sup> Saint-René Taillandier à Freycinet, Caire, le 9 avril 1885. DD, AJBE, No. 2, pp. 2–3.

<sup>113</sup> RAGATZ, p. 127.

<sup>114</sup> SAUL, p. 594.

<sup>115</sup> Circulaire de Ferry, Paris, le 24 mars 1885. DDF, Série I, Tome V, No. 632–633, pp. 656–657.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

Foreign Office et sir Charles Rivers Wilson, le contrôleur général de la Caisse. Billot fut désigné Président de la commission. Les représentants britanniques avancèrent une proposition concernant la solution de l'affaire du canal de Suez dès la première session. Wilson et Pauncefote offraient de confier le contrôle sur le passage libre dans aux représentants égyptiens.<sup>116</sup>

Peu après les représentants français présentèrent leur projet ; ils demandaient l'installation de la commission internationale composée des représentants des puissances avec pour président un délégué de la Sublime Porte, le chargé du gouvernement égyptien n'ayant plus qu'une voix de consultation. La commission devait détenir un pouvoir identique à celui la Commission de navigation du Danube soumise à un contrôle collectif et obligatoire. Le projet français gagna le soutien de tous les participants de la conférence, à l'exception des représentants de la Grande-Bretagne et de l'Italie. La majorité des représentants s'intéressaient à l'internationalisation du canal de Suez, tandis que la Grande-Bretagne, soutenue partiellement par l'Italie, voulait imposer une politique de neutralisation. Même si le projet français gagnait plus de sympathie, il ne fut pas adopté. La conférence de Paris n'avait pas apporté de solution à l'affaire du Canal de Suez.<sup>117</sup>

À Londres, c'était le gouvernement conservateur qui était arrivé au pouvoir en Grande-Bretagne. En juin 1885, le premier ministre Gladstone fut remplacé par le marquis Salisbury qui assumait en même temps la fonction du chef du Foreign Office. Le marquis Salisbury craignait que l'influence de l'occupation britannique en Égypte ne pèse trop sur la « *balance of Powers* » dans la Méditerranée. Les unités militaires britanniques qui y restaient étaient facteur de troubles sérieux, comme l'antagonisme français ou la menace russe sur Constantinople. Salisbury voulait quitter l'Égypte le plus vite possible mais ne voulait pas prendre de risques et quitter Caire avant

---

<sup>116</sup> Protocole 1, Paris, le 30 mars 1885. France, Ministère des Affaires Étrangères, Documents Diplomatiques, Commission International pour le libre usage du Canal de Suez, Avril-Novembre, Paris 1885, pp. 1–7.

<sup>117</sup> Ibidem, p. 13; SAUL, p. 596.

d'être sûr que l'Empire ottoman soit capable de défendre les détroits du Bosphore, les Dardanelles et Constantinople contre l'Empire russe. À la fin de l'année 1884, le marquis avait même proclamé que « *la question de l'évacuation de l'armée britannique était une affaire d'honneur national* ». <sup>118</sup> Salisbury craignait qu'en cas du départ précoce de Caire, l'Empire ottoman instable succombe à la tension extérieure et le Canal de Suez ne tombe sous la griffe d'une autre puissance. <sup>119</sup>

Salisbury annonça le 6 juillet 1885 qu'il allait envoyer auprès du Sultan un ambassadeur spécial britannique et le ministre Henry Drummond Wolff dont la tâche serait d'améliorer les relations et d'arriver à un accord concernant le départ des troupes militaires britanniques d'occupation d'Égypte. <sup>120</sup> Le cabinet conservateur voulait maintenant seulement négocier avec Constantinople. La France faisait toujours le guet, « *prête à contredire tout effort sur le changement du statut juridique de l'Égypte* ». Freycinet affirma dans ce sens que « *la politesse et la cordialité ne manifestent pas que le gouvernement français ne s'intéresse plus à l'Égypte* ». <sup>121</sup>

Le 24 octobre 1885 après leur arrivée à Constantinople, sir Henry Drummond-Wolff et le ministre des Affaires étrangères de l'Empire ottoman Gazi Muhtar Pasa signèrent une convention préliminaire qui portait sur l'arrivée de deux officiers de grande importance, tous deux approuvés par la Sublime Porte et Londres, qui négocieraient 6 points névralgiques ; parmi lesquels la réorganisation de l'armée égyptienne. La France croyait que « *la réorganisation de l'armée avec des bases fortes était une promesse de l'évacuation proche* ». <sup>122</sup>

Le 15 mars 1886, Waddington informa Freycinet que le Premier ministre britannique (à partir de février 1886 Gladstone de nouveau) avait affirmé lors d'une discussion avec l'ambassadeur de France qu'« *il regrettait toujours qu'un accord politique conclu entre Waddington et Grenville en*

<sup>118</sup> GOMBÁR, p. 328.

<sup>119</sup> ROBINSON – GALLAGHER – DENNY, p. 254.

<sup>120</sup> RAGATZ, p. 129.

<sup>121</sup> SAUL, p. 598.

<sup>122</sup> Ibidem.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

*1884, contenant aussi un projet d'évacuation de l'Égypte prévu à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1888, n'ait jamais été accompli à cause des raisons financières, qui ont frappé les Britanniques en Égypte* ». <sup>123</sup>

La mission de Drummond-Wolff dura trois mois. Le Quai d'Orsay prit la décision d'attendre qu'une date fixe du départ des troupes militaires de l'Égypte, soit déterminée par la Grande-Bretagne elle-même. La France était prête à faciliter ce départ plus tôt encore. En août 1886, le gouvernement conservateur gagna les élections en Grande-Bretagne avec le marquis Salisbury à sa tête.

Suite aux événements balkaniques (en octobre 1885 des insurrections avaient éclaté en Roumélie orientale), l'évacuation égyptienne fut considérée comme un moyen possible de calmer la France. La conception politique du marquis Salisbury fut mise en péril par un discours de Randolph Churchill, Chancelier de l'Échiquier, Secrétaire d'État pour l'Inde et membre puissant du gouvernement britannique, qui s'efforça de convaincre le Premier ministre de la nécessité du retour d'Urabi Pacha en Égypte.

Sir Randolph Churchill croyait que le plus efficace serait de suspendre le Khédivé Tawfîq Pacha et d'y proclamer le protectorat britannique. Selon Rolo, Churchill préparait une véritable « *révolution diplomatique* », car il soutenait de l'alliance entre la Grande-Bretagne et la Russie dans le but de défendre la route des Indes et défendait donc dans ce but une politique d'occupation permanente de l'Égypte. La décision de Randolph Churchill de démissionner en 1886 présenta un grand soulagement pour Salisbury. En septembre et octobre 1886, le gouvernement italien proposa aux Britanniques leur soutien en Égypte. Lord Salisbury s'intéressait plus aux relations avec les Russes qu'avec les Français. En octobre 1886, lord Lyons reçut des instructions pour sonder Paris sur les conditions à travers lesquelles le gouvernement britannique pourrait retirer son armée d'Égypte. <sup>124</sup>

<sup>123</sup> Waddington à Freycinet, Londres, le 15 mars 1886. DD, AE, 1884–1893, Paris 1893, No. 14, pp. 13–14.

<sup>124</sup> ROLO, p. 51.

La question de l'évacuation fut discutée au cours du novembre 1886 ; cette affaire devenant un grand sujet lors des débats entre l'ambassadeur français Waddington et les diplomates britanniques à Londres. Ceux-ci s'efforçant que les puissances européennes finissent par déterminer la période pendant laquelle la Grande-Bretagne aurait le droit de revenir en Égypte (avec des conditions convenues à l'avance) en cas de nouvelles émeutes ou d'autres dangers pour la sécurité du pays. Freycinet n'était pas contre cette proposition, mais à condition que la Grande-Bretagne détermine une date fixe pour le départ de ses troupes militaires de l'Égypte. Il affirma aussi que « *les réformes ne sont pas une condition de l'évacuation, mais par contre l'évacuation permet la réalisation des réformes* ». <sup>125</sup> Pour cette raison il définit les objectifs de la politique française en 5 points, transmis par l'ambassadeur Waddington à Londres à Lord Iddesleigh. <sup>126</sup>

Il s'agissait de ces objectifs : 1) La Grande-Bretagne définit toute seule la date fixe de l'évacuation des troupes d'occupation du pays, 2) jusqu'au départ de l'armée celle-ci sera réorganisée, surtout grâce à l'aide des officiers de l'armée ottomane ; plusieurs conseillers étrangers peuvent être présents dans le pays, 3) au cours de cette période les réformes des autres parties de l'administration égyptiennes seraient préparées – les finances, les cours de justices, les Capitulations etc., mais on initierait ces réformes après le départ des troupes britanniques d'occupation, 4) après l'évacuation de l'Égypte la période temporaire sera déterminée au cours laquelle l'armée britannique pourra revenir dans le pays dans le but de rétablir l'ordre, 5) après cette période temporaire l'Égypte deviendra entièrement autonome et respectera le système des contrats internationaux et des firmans. <sup>127</sup> La France comprit que les Anglais voulaient initier les réformes juste avant l'évacuation et s'efforceraient de démontrer ensuite que le pays n'était pas capable de devenir son propre maître. Baring

<sup>125</sup> SAUL, p. 599.

<sup>126</sup> NEWTON, p. 375.

<sup>127</sup> Freycinet à Lannes, Comte de Montebello, Paris, le 16 novembre 1886. DDF, Tome VI, Paris 1934, No. 367, p. 367.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

argumenta que « *si les Britanniques sont partis de l'Égypte, on ne trouverait personne capable de continuer à œuvrer dans ce système de gouvernement compliqué et le pays tomberait dans le chaos* ». <sup>128</sup>

À la fin de l'année 1886, Drummond-Wolff, parti pour Londres, revint à Constantinople en janvier 1887 pour y initier de nouvelles négociations. Il s'efforça de trouver un accord avec la Sublime Porte sans faire participer Gazi Muhtar Pacha. Le 8 février Sir Henry présenta son mémorandum sur le droit de la Grande-Bretagne de réoccuper l'Égypte en cas de danger intérieur ou extérieur. En même temps, il contenait aussi la demande de laisser les officiers britanniques et les conseillers dans l'armée égyptienne. <sup>129</sup> Le 28 février, la Porte répondit en demandant une date fixe du départ de l'armée d'occupation de la part de la Grande-Bretagne, puis réclama la nomination d'officiers ottomans aux fonctions responsables dans l'armée égyptienne. Enfin, la Porte demanda de quitter le droit de l'intervention réitérée en Égypte. <sup>130</sup>

Entre-temps, le 2 février 1887 l'ambassadeur français à Berlin Herbette avait informé le Président du Conseil Flourens de sa rencontre avec Edward Malet qui lui avait demandé « *si le temps de meilleures relations entre la France et la Grande-Bretagne est déjà arrivé ?* » Herbette répondit qu'il n'y avait qu'un seul obstacle entre les deux gouvernements – l'occupation de l'Égypte – qui pourrait être résolu très vite s'il y avait davantage d'efforts de la part de tous. En même temps, il avait indiqué à Molet que la France craignait que la Grande-Bretagne puisse prolonger l'occupation de l'Égypte et c'était la raison pour laquelle Paris demandait les garanties. <sup>131</sup> Malet termina la discussion par le fait que l'Empire ottoman voulait également négocier l'affaire égyptienne et que la Grande-Bretagne serait donc forcée de résoudre le problème en considération des demandes de la population ottomane. <sup>132</sup>

<sup>128</sup> VALKOUN, *Britská zahraniční politika*, p. 115.

<sup>129</sup> SAUL, p. 600.

<sup>130</sup> Imbert à Flourens, Péra, le 12 mars 1887. DD, AE, 1884–1893, No. 54, pp. 48–50.

<sup>131</sup> Herbett à Flourens, Berlin, le 2 février 1887. DDF, Tome VI, No. 419, pp. 433–434.

<sup>132</sup> Ibidem.

Le 22 mai 1887, la convention franco-britannique était enfin signée.<sup>133</sup> L'article 4 de la convention se référait à la situation problématique au Soudan et aux difficultés en Égypte et permettait donc à Londres d'exercer un contrôle sur l'administration militaire égyptienne. Pour cette raison la Grande-Bretagne pouvait tenir l'armée en Égypte avec le nombre qu'elle croyait nécessaire. L'article définit également que la Grande-Bretagne surveillerait la réforme de l'armée égyptienne.<sup>134</sup> L'article 5 définit que dans un délai de 3 ans l'armée d'occupation britannique pourrait quitter l'Égypte. Mais, l'article contenait aussi une formulation selon laquelle, si un danger apparaissait, la Grande-Bretagne aurait le droit d'ajourner l'évacuation et pourrait retirer ses unités militaires du pays après que la sécurité serait rétablie. Ensuite, l'article définissait aussi que tous les avantages mentionnés à l'article 4 ne seraient plus en vigueur 2 ans après le départ des troupes britanniques de l'Égypte.<sup>135</sup>

La deuxième partie de l'article 5 éveilla le plus de controverses. Là il était défini le droit de l'Empire ottoman d'occuper Égypte militairement au cas où la province serait menacée par l'invasion, les troubles de l'ordre ou la sécurité intérieure. L'Empire ottoman pourrait intervenir également en cas de refus de faire honneur à ses obligations par le Khédive qui résultaient des contrats internationaux existants. La Grande-Bretagne était aussi autorisée à envoyer ses militaires en Égypte dans le cas des événements mentionnés ci-dessus. Les deux armées devaient agir en coopération et quitter le pays juste après la disparition du danger. Si le Sultan ne pouvait pas envoyer son armée d'intervention, il devrait envoyer au moins un commissaire ottoman qui rejoindrait provisoirement le commandant britannique.<sup>136</sup> L'article promettait à l'Égypte la sûreté territoriale et le Canal de Suez neutralisé.<sup>137</sup>

<sup>133</sup> De Montebello à Flourens, *Thérapie*, le 22 juin 1887. DD, AE, 1884–1893, No. 72, pp. 62–66.

<sup>134</sup> J. C. HUREWITZ, *The Middle East and North Africa in World Politics. A Documentary Record. European Expansion, 1535–1914*, Vol. 1, London 1975, pp. 452–454.

<sup>135</sup> *Ibidem*.

<sup>136</sup> *Ibidem*.

<sup>137</sup> De Montebello à Flourens, *Thérapie*, le 22 juin 1887. DD, AE, 1884–1893, No. 72, pp. 62–64.



## Marcela Šubrtová

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

Les puissances (France, Italie, Allemagne, Autriche-Hongrie et Russie) furent appelées à joindre leurs signatures au document. La convention devait entrer en vigueur si elle était ratifiée au plus tard un mois après la signature. La compétition franco-britannique en Égypte se déplaça donc à Constantinople. La France informa le Sultan avec le soutien de la Russie que le document n'était pas acceptable pour elle. La Russie dont l'intention était d'empêcher l'expansion britannique en Levant la soutenait. On ajouta aussi des menaces à la persuasion franco-russe.<sup>138</sup> L'ambassadeur russe à Constantinople Nelidov menaça d'occuper l'Arménie et de faire mouvement vers le Bosphore, tandis que son collègue français, le comte Montebello, menaça d'envahir la Syrie et Tripoli.<sup>139</sup>

Le Sultan refusa de ratifier la convention, même si la reine Victoria l'avait déjà fait. La Sublime Porte proposa un nouveau projet dont une partie comportait un plan d'évacuation de l'Égypte dans un horizon de 3 ans et l'acceptation d'un droit exclusif d'intervention pour l'Empire ottoman, avec en plus une clause qui précisait que les dirigeants militaires britanniques pouvaient rester dans le pays encore 2 ans après l'évacuation de l'Égypte.<sup>140</sup> Le ministre des Affaires étrangères Flourens considérait cette proposition acceptable,<sup>141</sup> cependant que le gouvernement britannique perdait patience et donna des instructions à Drummond-Wolff pour terminer les négociations et quitter Constantinople. Le cabinet français avait donc échoué à empêcher la Grande-Bretagne de gagner son droit à occuper de façon réitérée l'Égypte. La convention avait presque résolu la situation complexe des troupes britanniques en Égypte, ce qui représentait en fait son importance, même si elle n'était pas enfin ratifiée. Le gouvernement britannique n'avait plus à coopérer avec l'Empire ottoman dans cette affaire.<sup>142</sup>

<sup>138</sup> SAUL, p. 601; FAHMY, p. 29.

<sup>139</sup> VALKOUN, *Egypt pod britským*, p. 51.

<sup>140</sup> De Montebello à Flourens, *Thérapie*, le 14 juillet 1887. DD, AE, 1884–1893, No. 73, pp. 66–68.

<sup>141</sup> Flourens à de Montebello, Paris, le 15 juillet 1887. Ibidem, No. 74, p. 68.

<sup>142</sup> RAGATZ, p. 130; SAUL, p. 601; MARLOWE, p. 163.

Les débats sur la convention avaient lieu à une époque où en Europe se déroulaient des négociations diplomatiques importantes qui formaient de futures alliances. Les événements en Bulgarie avaient rompu l'Entente des Trois Empereurs en 1887. Par conséquent, les relations entre la Triplice et la Grande-Bretagne s'étaient améliorées. Les relations entre l'Allemagne et la France restaient tendues, entre autres à cause de l'augmentation des crédits militaires destinés à l'armée française menée à partir de l'année 1886 par le général Boulanger, ministre de la Guerre. Le général Boulanger soutenait une guerre de revanche contre l'Allemagne, facteur de politique extérieure agressive. Au début du février 1887, la Chambre des Députés de France avait ainsi approuvé le montant de 86 000 000 francs pour les frais particuliers militaires. La France était passée par d'autres crise de politique intérieure. Face au « *boulangisme* », les relations s'étaient améliorées entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.<sup>143</sup>

La crise s'approfondit encore plus à la suite de l'attitude du chancelier Bismarck qui considérait le programme militaire expansif de Boulanger comme un prétexte pour un nouveau conflit de guerre. En octobre 1887, une affaire de trafic de décorations d'État avait affaibli et rendu encore plus instable la politique intérieure française (le président Jules Grévy avait démissionné suite au scandale).<sup>144</sup> Paris était maintenant très sensible à tout changement dans les affaires égyptiennes. Au début du janvier 1887, des rumeurs concernant une menace de conflit proche entre la France et l'Allemagne se firent insistantes. Elles furent commenté par l'homme d'État Francis Villiers : « *de grandes préparations pour la guerre se déroulent partout en Europe, sauf en Grande-Bretagne.* »<sup>145</sup>

Le dernier point de tension entre la France et la Grande-Bretagne était l'affaire du Canal de Suez. Au cours de l'octobre 1888, lord Salisbury visita la France et pendant son séjour, le 29 octobre 1888 à Constantinople, la

<sup>143</sup> SAUL, p. 601.

<sup>144</sup> OTTE, pp. 174–175.

<sup>145</sup> Ibidem.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

convention sur le passage libre par le canal de Suez fut signée. Les signataires étaient la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, les Pays-Bas et l'Empire ottoman.<sup>146</sup>

Le document était formé de 16 articles qui définissaient l'indépendance et l'ouverture du canal à l'époque de guerre et de paix pour tous les navires sous tous les drapeaux. Mais les actions de guerre sur le territoire du canal étaient interdites. En même temps, tous les zones du canal (avec le canal lui-même, le canal attenant d'eau douce, les ports de Port Said et de Suez, le lac de Timsa et le Grand et le Petit Lac Amer) ne pouvaient pas être bloqués.<sup>147</sup> C'était la clause restrictive qui était problématique, parce qu'elle n'était pas mentionnée dans la convention, mais juste dans une dépêche du marquis Salisbury destinée à Edwin Egerton, le chargé d'affaires à Paris du 21 octobre 1887.<sup>148</sup>

Déjà au cours des négociations de la conférence de Paris sur le libre passage par le canal de Suez en 1885 un représentant anglais et Julian Pauncefoot, le Sous-secrétaire permanent d'État de Foreign Office, avaient opposé que les restrictions militaires renfermées dans le projet de convention étaient en désaccord avec la présence militaire britannique dans le pays.<sup>149</sup> Les décisions comprises dans la convention n'avaient donc pu être accomplies avant la fin de l'occupation militaire britannique en Égypte. Les Anglais se réservaient le droit de ne pas exécuter la convention aussi longtemps que l'occupation de l'Égypte durait. Cette clause restrictive resta incluse dans le document jusqu'à 1904.<sup>150</sup>

Par la signature de la convention sur le passage libre du Canal de Suez, la diplomatie française confirmait sa politique de conciliation menée depuis 1884.

---

<sup>146</sup> ROLO, p. 53; FREYCINET, p. 348.

<sup>147</sup> VALKOUN, *The British Foreign Policy and Egypt in the 1880s*, p. 125.

<sup>148</sup> Salisbury à Egerton, Foreign Office, le 21 octobre 1887. France, Ministère des Affaires Étrangères, Documents Diplomatiques, Négociations relatives au règlement international pour le libre usage du Canal de Suez, 1886–1887, Paris 1887, No. 50, pp. 93–96.

<sup>149</sup> ROLO, p. 53.

<sup>150</sup> GOMBÁR, p. 329.

Paris s'efforçait de créer les conditions qui faciliteraient le départ britannique de l'Égypte. Pour cette raison, lors des négociations avec les représentants britanniques, les délégués français n'évoquèrent qu'indirectement les affaires liées au statut politique de la province égyptienne et à son avenir.

La France s'efforça jusqu'à l'année 1887 de transformer le pouvoir britannique en Égypte en surveillance internationale du pays.<sup>151</sup> Cette période se termina en 1888 quand les hommes politiques français se rendirent compte que toutes les espérances sur un départ anglais effectif de l'Égypte, opéré de façon amicale, étaient vaines. D'un autre côté, la Grande-Bretagne avait conscience du fait que le départ des unités militaires de l'Égypte ne résoudrait pas ses problèmes dans ses relations internationales. Londres craignait que ce départ consenti cause de nouveaux troubles sans améliorer ses relations avec Paris.<sup>152</sup> Malgré les assurances données sur les relations d'amitié par Freycinet, le Foreign Office soutint l'opinion que la chance pour la France et la Grande-Bretagne d'être en bons termes était vraiment minimale. Lord Lyons quitta l'Ambassade de Paris en disant ces mots : « *L'Égypte est une blessure qui ne se guérira pas.* »<sup>153</sup>

### **Abstract**

When France rejected to join the Great Britain in military intervention in Egypt in 1882, the British decided to put down the policy of dual control in Egypt. This decision influenced the mutual relations of both countries for more than twenty years. The aim of this article was to analyse the attitude of France towards the British presence in Egypt. This article deals with development of the mutual British-French relations from 1882 to 1888 with regards to their interests in Egypt.

<sup>151</sup> SAUL, p. 603.

<sup>152</sup> OTTE, p. 159.

<sup>153</sup> Ibidem, p. 160.

**Marcela Šubrtová**

La France et l'occupation anglaise d'Égypte, 1882–1888

**Keywords**

Tall-al Kabir; British Occupation of Egypt; French Policy of Pinpricks; Great Britain; France; Anglo-French Relations 1882–1888